



POSTULAT

Auteur Le Centre, par Françoise Métrailler, Maxime Moix, Christelle Farquet et Adea Dalloshi
Objet Un abonnement à un journal régional pour nos jeunes.
Date 10/09/2024
Numéro 2024.09.276

"Tamedia se restructure et prévoit de biffer 300 emplois."

"Une journée noire pour la presse suisse."

"Tamedia balaye 290 postes et sacrifie la Tribune de Genève".

Ce sont les titres que nous pouvions lire dans l'Agefi, le 24 Heures ou le Nouvelliste au matin du 28 août 2024. Lors du scrutin du 13 février 2022, bien que la population suisse ait rejeté la Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias, une partie significative des Valaisannes et des Valaisans (46,7%) a exprimé son soutien à cette loi.

Les journaux régionaux jouent en effet un rôle déterminant et méritent d'être soutenus. Ils offrent entre autres :

- une couverture des actualités locales,
- un engagement des citoyens dans les débats publics,
- une contribution à l'éducation civique, notamment auprès des jeunes,
- une couverture des événements culturels et sportifs.

Les rôles sont multiples.

Il nous semble opportun de favoriser l'information auprès de notre population mais surtout auprès de notre jeunesse.

Conclusion

Chaque année en Valais, environ 2500 jeunes obtiennent leur majorité. nous souhaiterions que ces personnes reçoivent un bon, pour un abonnement format papier ou numérique à un journal régional selon une liste établie. Grâce à ce bon, les personnes concernées pourraient, si elles le souhaitent, bénéficier d'un abonnement gratuit d'une année. Cette aide permettrait d'aider tous ces jeunes à se familiariser avec les enjeux de leur région, à s'intéresser davantage à l'actualité locale et à renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté valaisanne, tout en apportant un soutien bienvenu aux titres de notre presse régionale. Le Conseil d'Etat pourrait s'inspirer des initiatives similaires déjà mises en place dans d'autres cantons comme Vaud et Fribourg pour la mise en place de ce postulat.